



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 02 novembre 2015
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

Préavis N° 06/2015

<p style="text-align: center;">MODIFICATION DU FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ROUGEMONT À L'ASSAINISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ BERGBAHNEN DESTINATION GSTAAD (BDG)</p>

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Lors de votre dernière séance, vous avez approuvé la demande de participation de la Commune à l'opération d'assainissement de la société Bergbahnen Destination Gstaad laquelle implique divers engagements financiers représentant plus de CHF 7,5 millions.

Or, dans sa séance du 12 octobre 2015, la Municipalité a été informée que Pays-d'Enhaut Région pourrait, par le biais du Fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut (FET-PE), reprendre à sa charge des prêts LADE¹ à hauteur de CHF 1'648'000.-.

2. PROBLÉMATIQUE

Pour rappel, le préavis N° 04/2015 engageait la Commune à reprendre des prêts BCV et LADE pour un montant total de CHF 7'619'200.-, montant qui devait ensuite être intégré au plafond d'endettement de la Commune.

¹ Loi sur l'appui au développement économique

La participation de Pays-d'Enhaut Région quant à elle servait à financer ces montants de deux manières :

- Versements immédiats de CHF 373'000.- et de CHF 740'000.-² ;
- Un versement annuel de CHF 150'000.- servant à amortir les prêts BCV.

3. PROPOSITION

La Commune doit demander une augmentation de son plafond d'endettement. Or, le financement tel qu'il vous a été proposé utilisait pratiquement la totalité de l'augmentation, limitant de fait les futurs investissements. Suite aux discussions qui ont eu lieu entre la Commune, Pays-d'Enhaut Région et le Service cantonal de la promotion économique et du commerce (SPECo), proposition a été faite que le FET-PE reprenne à sa charge des prêts LADE à hauteur de CHF 1'648'000.-.

Cette proposition a été avalisée par le canton, à condition que la Commune se porte caution de ces montants. Ce faisant, la somme de CHF 1'648'000.- pourra être enlevée du plafond d'endettement pour passer au plafond de cautionnement qui se monte à ce jour à CHF 8'750'000.-. Cette solution laissera plus de liberté à la Commune pour de futurs investissements.

En acceptant cette manière de procéder, le financement se présentera comme suit :

3.1 <u>Libération du capital-actions</u>	
Reprise de deux prêts BCV par la commune	CHF 2'163'000.—
Versement à la BDG à l'adoption de la convention	CHF 186'500.—
Versement à la BDG trois mois après l'adoption	<u>CHF 186'500.—</u>
Total intermédiaire	CHF 2'536'000.—
<i>./. Versement du FET-PE de la provision de CHF 740'000.— + CHF 148'000.— de 2015</i>	<u>CHF - 888'000.—</u>
Montant à emprunter par la commune de Rougemont auprès de la BCV	<u>CHF 1'648'000.—</u>
3.2 <u>Reprise des prêts</u>	
SECO BS Rougemont 2007 221.06.018/19	CHF 1'506'000.—
LIM seco SB Les Gouilles 221.06.016-3	CHF 2'391'200.—
LPR No 6 Enneigement Egli-Videmanette	CHF 850'000.—
LPR No 16 Démantèlement SB Rubloz	<u>CHF 336'000.—</u>
Total intermédiaire	CHF 5'083'200.—
<i>./. Reprise de prêts par le FET-PE</i>	<u>CHF -1'648'000.—</u>
Solde des emprunts LADE repris par la Commune de Rougemont	<u>CHF 3'435'200.—</u>
Total des prêts BCV et LADE repris par la commune	CHF 5'083'200.—
3.3 <u>Cautionnement</u>	
Total du cautionnement communal pour la part LADE reprise par le FET-PE	<u>CHF 1'648'000.—</u>

Comme figuré ci-dessus, les participations du FET-PE et de la Commune restent identiques au préavis N° 04/2015. L'avantage indéniable de cette nouvelle proposition de financement est le montant d'emprunt de la commune passera de CHF 7'619'200.- à CHF 5'083'200.-.

² Constitué dans le cadre du cautionnement FET-PE du prêt LPR (Loi fédérale sur la politique régionale) attribuée en 2010 pour la reconstruction de la Videmanette.

4. PLAFOND D'ENDETTEMENT

D'autre part, il est nécessaire que votre Conseil avalise officiellement l'augmentation du plafond d'endettement de CHF 17,5 millions à CHF 25 millions.

5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 05 décembre 2015

- Vu** le préavis N° 06/2015
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'accepter** la modification du financement de la participation de la Commune de Rougemont à l'assainissement de la société Bergbahnen Destination Gstaad (BDG) tel que présenté.
- **D'accepter** l'augmentation du plafond d'endettement à CHF 25 millions ;

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 02 novembre 2015 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 05 décembre 2015.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Claire-Lise Blum Buri

Le Secrétaire :  Janick Lenoir



The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE DE ROUGEMONT' around the perimeter. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures holding a banner. The shield is set against a background of a sunburst.

Déléguée municipale :

- Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic